

## **COLLOQUE DIM Gestes – JUIN 2015**

### **ATELIER E : Comment évaluer les démarches et dispositifs en matière d'enjeux psychosociaux ?**

**Président :** Jeanne Thébault (ergonome, CEE, Creapt)

**Discutants :** Marion Didier (RRH et coordinatrice Mieux être au travail, IFP Energies Nouvelles) et Pierre-Yves Verkindt (professeur de droit, Université Paris 1)

#### **Synthèse :**

L'élaboration de dispositifs et/ou la mise en œuvre d'interventions en matière d'enjeux psychosociaux posent, à un moment ou à un autre, la question de leur évaluation. Les quatre communications de l'atelier 5 vont, chacune, apporter un regard spécifique sur cette question.

Différents périmètres seront présentés : de l'évaluation d'un « cadre légal », à la réflexion d'un « expert » sur les dilemmes de son activité, en passant par l'élaboration collective d'outils d'aide à l'évaluation destinés aux entreprises, ou aux intervenants.

Dans tous les cas, on retrouve des questions similaires : sur quoi porte l'évaluation, le processus ou les effets ? Quelles sont les dimensions de l'évaluation en termes de contenus, de critères, de temporalité, etc. ? Quels paramètres sont pris en compte, les acteurs, les situations, la santé, la performance ? Quels sont les bénéfices de l'évaluation, et pour qui ?

Plus spécifiquement sur la question des enjeux psychosociaux, l'évaluation apporte-t-elle une évolution des connaissances sur les relations santé-travail ? Comment les débats produits par l'évaluation interrogent-ils les métiers, les pratiques et les dispositifs eux-mêmes ? Enfin, comment l'évaluation permet-elle ou non de replacer les enjeux psychosociaux dans les enjeux de santé plus larges ?

#### **Évaluation des interventions mises en œuvre en milieu de travail dans le cadre de la norme « entreprise en santé » au Québec : défis méthodologiques du protocole de recherche**

**Communicants:** Hélène Sultan-Taïeb (Université du Québec à Montréal (UQAM), Canada), Michel Vézina (Université Laval et Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), Canada), France St Hilaire (Université de Sherbrooke, Canada), Chantal Brisson (Université Laval, Québec, Canada).

Depuis 2009, les entreprises québécoises peuvent recevoir la certification Entreprise en santé du bureau de normalisation du Québec. Cette norme vise à améliorer la santé physique et mentale des travailleurs par des interventions de prévention dans différentes sphères au sein des entreprises. L'objectif du projet de recherche est de mener une évaluation des interventions mises en œuvre dans le cadre de cette norme : évaluation des

processus de développement et d'implantation, effets sur les facteurs de risque et la santé des salariés, résultats coût-bénéfice du point de vue de l'employeur. Le protocole de recherche, basé sur une population d'environ 2600 salariés de 10 entreprises de secteurs économiques différents, sera présenté sous la forme d'un dialogue entre deux chercheurs : l'un jouant un rôle important dans la conception de la norme à l'échelle du Québec et l'autre étant responsable du projet d'évaluation (financement Instituts de Recherche en Santé du Canada).

### **Evaluation des démarches de prévention des RPS en entreprise : développement d'outils et méthodes en appui aux pratiques d'entreprises.**

Communicants: Pierre-Sébastien Fournier (Université Laval, Québec), Philippe Douillet (ANACT), Bruno Pluchet et Marie-Laure de Gaillard (Solvay).

Beaucoup d'entreprises ont élaboré des plans de prévention des RPS, notamment en France, à l'issue d'accords d'entreprises. Mais comment évaluer leur efficacité réelle ? L'objectif de cette communication est de présenter des outils et méthodes construits en s'appuyant sur les recherches actuelles sur l'évaluation en santé au travail et sur des retours d'expériences d'un groupe d'une douzaine d'entreprises. La communication s'attachera à montrer les éléments à considérer à chaque étape ainsi que les objets à analyser. La démarche présentée repose sur un principe d'amélioration continue et veut être aussi un outil à disposition des partenaires sociaux pour soutenir leurs capacités à dialoguer sur les questions de conditions de travail. Une entreprise témoignera de son expérience d'évaluation de certains dispositifs mis en place en s'inspirant des travaux du groupe d'entreprises et des organismes animateurs.

### **Expérimentation pluri-métiers d'une méthode d'évaluation des interventions de prévention des risques psychosociaux et des troubles musculosquelettiques.**

Communicants: Charles Parmentier (ANACT), Dominique Chouanière (INRS), Anne Benedetto (SST), Emilie Noël (Alstom Ornans)

L'ANACT et l'INRS conduisent en partenariat depuis 2011 un projet sur l'évaluation des interventions de prévention et d'amélioration des conditions de travail. Les deux institutions ont élaboré ensemble une méthode d'évaluation à but formatif actuellement expérimentée par une cinquantaine de praticiens aux métiers divers : consultants, préventeurs institutionnels, ergonomes et psychologues IPRP, médecins du travail, etc. Après avoir présenté la méthode d'évaluation, nous ferons témoigner un intervenant qui a expérimenté cette méthode d'évaluation dans une entreprise du secteur de la métallurgie. L'intervenant sera accompagné de la responsable Hygiène et Sécurité de l'entreprise, qui a participé à l'évaluation. Au travers de cet exemple nous discuterons des bénéfices issus d'une évaluation à but formatif, tant pour l'intervenant que pour la structure bénéficiaire, mais aussi des (problèmes) limites que soulève la mise en place d'une telle démarche d'évaluation collective.

### ***Expertises « RPS » pour CHSCT : quelles « évaluation » ?***

Communicants: Paul Bouffartigue (sociologue, directeur de recherche CNRS, LEST), Valery Duflot (Expert-CHSCT), Baptiste Giraud (MCF de sciences politiques, LEST, Université d'Aix-Marseille), Jean-René. Pendaries (chargé de recherche CNRS, LEST)

On partira de l'idée selon laquelle toute évaluation d'une action sociale ne peut être que plurielle, construite, négociée. Car toute évaluation mobilise des valeurs - critères, normes, points de vue, etc.- hétérogènes, plus ou moins établies, selon les acteurs concernés. C'est particulièrement vrai dans le domaine du travail. Nous ne traiterons que de l'évaluation portée, en matière d'expertise RPS à la demande des CHSCT, par les représentants des salariés et par les experts, en tenant compte des interactions avec les autres acteurs en présence (représentants de l'employeur, médecine du travail, etc.). Plusieurs cas d'expertise RPS permettront de l'illustrer. Les usages syndicaux sont à étudier de la séquence de formulation de la « demande » d'expertise jusque les implications de l'expertise dans les pratiques syndicales ultérieures en passant par la participation au processus d'élaboration du diagnostic et des préconisations. Quant à l'expert, il oriente son travail en fonction de ses propres conceptions de son métier et des effets attendus et peut éventuellement avoir, avec l'acteur syndical, des évaluations divergentes de son d'intervention. Ce qui pose la question de la manière dont le système d'acteurs de l'entreprise peut reconnaître et instruire cette pluralité, potentiellement conflictuelle.